

## Declaration préalable CGT CSEE DTSI N°11 du 23/04/2024

Nous allons ouvrir le premier CSEE DTSI concernant la Santé, la Sécurité et les conditions de travail des salariés de cette mandature.

A l'aube d'une réorganisation d'ampleur qui va toucher la DTSI, nous ne pouvons que nous poser des questions sur la volonté réelle de la direction de garantir la santé et la sécurité des salariés. Les enquêtes triennales SECAFI comme les rapports annuels d'activité des médecins du travail montrent l'effet délétère des réorganisations. Avec les questions générés par celle qui arrive concernant l'avenir de nos activités au sein de DTSI, la CGT se joint à l'inquiétude des salariés. De plus la direction continue de supprimer des emplois.

En plaçant les salariés à la fois dans un contexte changeant en permanence, se questionnant sur leur avenir, en supprimant des emplois ce qui entraîne des conséquences importantes concernant les conditions de travail, la direction développe les risques, principalement les Risques Psycho-Sociaux pour les salariés. La CGT le dit solennellement à la direction, en tant que telle, et à chacun.e de ses membres : vous ne pourrez pas dire que vous ne le saviez pas.

Le télétravail s'est fortement développé. Des affaire concernant des accidents du travail et même hélas des décès en télétravail montrent que celui-ci doit être pris en compte dans les préoccupations de SSCT, par la direction et par les IRP.

Quand nous effectuons une recherche dans les documents de la médecine du travail, le mot "télétravail" arrive en tête, il est cité 74 fois. La CGT pose la question en préambule, quels moyens la direction met-elle en place vis-à-vis de la médecine du travail afin qu'elle puisse assurer pleinement ses missions ? La même question se pose vis-à-vis des IRP.

Pour les réorganisations, la direction informe et consulte les CSE car elle en a l'obligation, elle coche une case. Les passages en CSE concernant la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail sont aussi une obligation. Si la direction ne

les accompagne pas des moyens nécessaires, ses discours sur la santé, sécurité et conditions de travail ne seront que ça, des discours.
et conditions de travair ne seront que ça, des discours.